



TC

DECISION N°046

COMMANDE PUBLIQUE : autres contrats

SPECTACLE CULTUREL ECOLES PRIMAIRES

Vu l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 28 septembre 2026 par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la municipalité de Pompey offre chaque année à l'automne un spectacle aux élèves des écoles primaires de Pompey (cycle 2 et 3),

Vu la proposition de l'association TOTA COMPANIA en date du 06 octobre 2026,

Le Maire,

D E C I D E

- **de signer** avec TOTA COMPANIA dont le siège est situé 53 rue du chanoine clanché à 54200 TOUL, représentée par Céleste RIHM, co-présidente, un contrat ayant pour but la production du spectacle « LES CONTES BLANCS » au centre socioculturel de Pompey le **MARDI 13 OCTOBRE 2026** à 10h00 et à 14h30, pour les élèves des 10 classes des écoles primaires Gustave Eiffel et Jeuyeté.

La participation de la commune, fixée à 1271.27 € TTC frais de déplacement inclus, sera prévue au budget de l'exercice 2025.

Pompey, le 06/10/2026.



Le Maire,

Laurent TROGRIC

Publié notifié le 8/10/26
Transmis à la Préfecture le 8/10/26